

Projections, mixs, bouffe, débats....

SOIREE NUMERO ZERO

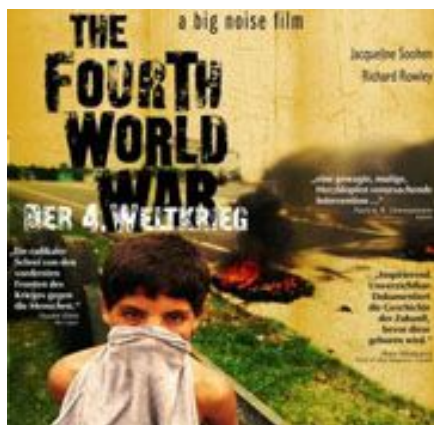
Vendredi 1 octobre

Au Gran Lux à 19H00

11, rue de l'Égalerie/ Quartier Tram : Bellevue

Projections :

The Fourth World War & Atomic Café



+ d'infos sur la soirée page 18

Le Numéro Zéro?

Média Collaboratif et Alternatif consacré plus particulièrement à Saint-Etienne et ses environs mais aussi à toutes informations nationale et internationale réalisé avec SPIP (Système de Publication pour l'Internet développé par le minirézo pour la gestion du site uZine, sous licence libre (GPL).

Si vous voulez contribuer au projet, le promouvoir..., vous pouvez contacter le Numéro Zéro :
lenumerozero@lautre.net

*Des réunions de travail sur le **Le Numéro Zéro** ont lieu chaque mois : consultez le site pour l'agenda de ces réunions!*

Communiqué de presse d'IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire)

page 2

Contre le projet de loi de prévention de la délinquance

page 4

Arrestation et violences policières contre des manifestant-e-s en russie

page 5

ITALIE : Escalade de la répression contre le mouvement anarchiste autonome

page 7

Violences policières sur une jeune togolaise à Lyon

page 11

Journalisme en Algérie

page 13

Le Conseil constitutionnel censure la LEN

page 13

Répression contre les adeptes du P2P

page 15

Cesare Battisti : Lettre à la justice & Communiqué

page 15

Iraq : Appel à soutien

page 17

Soirée Numéro Zéro

page 18

Communiqué de presse d'IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire) ... à propos de la rétention d'informations

Publié le 13 septembre 2004

L'association IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire) est signataire de la réponse commune de PI (Privacy International) et EDRi (European Digital Rights) à la consultation de la Commission européenne relative au projet de décision-cadre sur la rétention de données de trafic intervenant dans les services de communications électroniques. IRIS appelle les organisations associatives et syndicales françaises soucieuses de la défense des droits fondamentaux à adhérer également à cet argumentaire détaillé qui conclut au rejet de ce projet de rétention systématique et obligatoire des données personnelles de tous les citoyens européens, montrant que cette rétention est « intrusive, illusoire, illégale et illégitime ».

Le projet de décision-cadre, à l'initiative de la France, de l'Irlande, de la Suède et du Royaume-Uni, prévoit une rétention des données de trafic systématique et obligatoire pendant une période comprise entre 12 et 36 mois après leur création. Une période plus longue peut toutefois être décidée par certains États membres. Ces données peuvent être transmises à un autre État membre aux fins de coopération judiciaire en matière pénale. Les données concernées sont celles intervenant dans la fourniture de services de téléphonie, de messages courts, de médias électroniques, de messagerie multimédia, de courrier électronique, de téléphonie vocale sur Internet, de web, de transfert de fichiers, de transfert réseau, de transfert hypertexte, de téléphonie vocale à large bande, de traduction des adresses réseau. Il s'agit, en résumé, de tous les services de communication électronique, y compris la téléphonie fixe et mobile. Répondant à ce projet de décision-cadre, le document commun de PI et EDRi montre très précisément et très concrètement ce qu'IRIS a déjà souligné à plusieurs reprises :

- Il n'est plus possible de prétendre que la

vie privée et les données personnelles sont protégées par le fait que la rétention ne concerne que les données de trafic et non celles relatives au contenu de la communication. Les progrès des techniques de communication font que les données conservées ne sont plus de simples journaux de communication comme dans le cas de la téléphonie fixe, révélant à qui et quand nous avons téléphoné. Les données de trafic permettent maintenant de produire de véritables cartes des relations interpersonnelles, des activités et même des intentions des personnes. C'est pourquoi la rétention des données de trafic est intrusive.

- Il n'est plus possible de prétendre que la rétention des données de trafic permet d'accroître la sécurité des personnes grâce aux investigations. D'abord ces données associées à une personne peuvent en fait résulter techniquement d'une activité conduite par une autre ou d'un processus de communication étranger aux activités de la personne identifiée. Des personnes innocentes peuvent alors se voir attribuer des activités avec lesquelles elles n'ont aucun rapport. De plus, il devient clair que le processus de rétention systématique des données, et non des données spécifiquement liées à des enquêtes concernant une ou plusieurs personnes, ne contribue pas à un but d'investigation mais de renseignement exploratoire. C'est pourquoi, lorsque l'objectif est la sécurité des personnes, la rétention des données de trafic est illusoire.

- Il n'est plus possible de prétendre qu'une telle collecte indiscriminée et systématique de données est conforme aux principes de l'État de droit et au respect des droits fondamentaux. La Convention européenne des droits de l'homme, et notamment son article 8, de même que la jurisprudence de la Cour

européenne des droits de l'homme, montrent clairement que de telles interférences disproportionnées dans la vie privée des personnes ne peuvent pas être considérées comme nécessaires dans une société démocratique. C'est pourquoi la rétention des données de trafic est illégale.

► Il n'est plus possible de prétendre que les méthodes suivant lesquelles des États membres de l'UE tentent d'établir de tels régimes de rétention de données sont des méthodes démocratiques. On se souvient que les conditions d'adoption de la Directive européenne de juillet 2002 sur le traitement des données personnelles et la protection de la vie privée dans les communications électroniques ont été notamment contestées, y compris par la Commission européenne elle-même, parce qu'elles étaient en infraction avec le Traité de l'Union imposant une séparation entre des mesures du ressort du « Troisième pilier » (justice et affaires intérieures, mesures relevant du droit national et de la coopération intergouvernementale) et celles relevant du « Premier pilier » (affaires de la communauté), comme cette Directive. On sait aussi, et c'est en particulier le cas de la LSQ en France, que les mesures de rétention de données ont été prises immédiatement après le 11 septembre 2001, dans un climat émotionnel qui a contribué à négliger les principes démocratiques élémentaires. D'autres pays à l'origine de ce projet de décision-cadre, comme l'Irlande et le Royaume-Uni, utilisent la voie européenne pour faire adopter des dispositions législatives qu'ils transposeront ensuite au niveau national au nom de leurs obligations communautaires, détournant de ce fait l'opposition que leurs gouvernements avaient préalablement rencontrée lors de précédentes tentatives de légiférer localement. Cette véritable opération de « blanchiment de politique » est une pratique de plus en plus répandue. C'est pourquoi la rétention des données de trafic est illégitime. La signature par IRIS, membre d'EDRi et partenaire de PI, de cette réponse commune des deux organisations s'inscrit dans la continuité des positions prises et des actions menées par l'association contre cette logique de conservation systématique, à des fins

exploratoires, des données personnelles des citoyens dans leurs pratiques quotidiennes de communication. Ces actions ont été conduites tant au niveau international, par exemple lors de la campagne contre le projet de Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, qu'au niveau européen, par exemple lors de la discussion et du vote en juillet 2002 de la Directive européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, ou encore au niveau national, par exemple lors de la discussion et du vote de la loi sur la sécurité quotidienne (LSQ, novembre 2001).



iris-contact@iris.sgdg.org

Le document commun de PI et EDRi conclut très justement sur les conséquences de l'instauration de tels régimes de rétention des données sur l'évolution de la société : de proche en proche, ces changements normatifs induisent une modification de notre vision d'une société démocratique, et, au final, forgent le consentement et l'adhésion à une société de surveillance et de contrôle social. En France, il suffit pour s'en convaincre de comparer le rejet qu'a suscité le projet SAFARI en 1974 à l'indifférence dans laquelle la refonte de la loi informatique et libertés a été adoptée 30 ans plus tard.

Les organisations souhaitant signer le document de PI et EDRi peuvent le faire :

- à l'aide du formulaire web mis en place par EDRi à l'adresse : <http://www.edri.org/cgi-bin/index?id=000100000162>
- ou, alternativement, en envoyant les informations suivantes à :

edrigram@edri.org et/ou gus@privacy.org

"Mon organisation souhaite signer la réponse de EDRI/Privacy International à la consultation sur la décision cadre relative à la rétention des données (My organisation wishes to sign on to the EDRI / Privacy International response to the consultation on a Framework Decision on Data Retention)."

Indiquez : Adresse de courrier électronique + Organisation + Nom + Fonction au sein de l'organisation :

La date limite d'envoi des signatures d'organisations est fixée au 15 septembre 2004 à 10h00, date à laquelle le texte accompagné de la liste des signataires sera adressé à la Commission européenne.

Pour plus de détails, voir :

► Le texte de la réponse de PI et EDRI à la consultation de la Commission européenne (en Anglais) : "Invasive, Illusory, Illegal, and Illegitimate : Privacy International and EDRI Response to the Consultation on a Framework Decision on Data Retention" (PI-EDRI, 9 septembre 2004) <http://www.privacyinternational.org/issues/terrorism/rpt/responsetoretention.html>

► Le texte du projet de décision-cadre : « Projet de décision-cadre sur la rétention de données traitées et stockées en rapport avec

la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de données transmises via des réseaux de communications publics, aux fins de la prévention, la recherche, la détection, la poursuite de délits et d'infractions pénales, y compris du terrorisme » (8958/04 CRIMORG 36 TELECOM 82) du 28 avril 2004 <http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/04/st08/st08958.fr04.pdf>

► Le texte d'annonce de la consultation par la Commission européenne (en Anglais) : "DG INFSO - DG JAI Consultation Document on Traffic Data Retention" (30 juillet 2004) http://europa.eu.int/information_society/topics/ecom/useful_information/library/public_consult/text_en.htm#data_retention

► La page d'EDRI consacrée à cette consultation et au recueil de signatures (en Anglais) : <http://www.edri.org/cgi-bin/index?id=000100000162>

► Des informations sur la situation de la rétention de données en France et en Europe sur le site d'IRIS : <http://www.iris.sgdg.org>

Contact IRIS : iris-contact@iris.sgdg.org - Tel/Fax : 0144749239

Contre le projet de loi de prévention de la délinquance

Publié le 31 août 2004

Appel du collectif national unitaire contre le projet de loi de prévention de la délinquance pour une rencontre nationale des collectifs le samedi 2 octobre 2004 à Paris : "Dans la lutte contre l'avant-projet de loi de la délinquance il faut franchir une nouvelle étape : coordonner nos actions, partager les expériences, amplifier les mobilisations."

Les mobilisations des travailleurs des secteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs, à Chambéry, lors des manifestations du 17 mars et du 21 avril 2004, ont montré une nette volonté de

s'opposer à l'avant-projet de loi de prévention de la délinquance qui constitue une remise en cause des fondements du travail social et de ses déontologies.

De nombreuses associations se sont mobilisées contre le contenu liberticide et sécuritaire du projet, que ce soit sur les atteintes aux droits des usagers ou que ce soit sur les atteintes aux libertés publiques qu'il contient.

Le collectif national unitaire se veut le témoin de cette volonté de rassemblement et de coordination entre organisations, syndicats, associations, venant d'horizons différents et reste mobilisé pour le retrait

de ce projet.

Du côté du gouvernement Raffarin la gestion de l'avant-projet de loi de prévention de la délinquance reste toujours aussi clandestine. Le 20 avril 2004, madame VAUTRIN, secrétaire d'état auprès de Jean-Louis Borloo s'était pourtant engagée à prendre l'avis des gens de terrain, à transmettre les documents de travail interministériels, et à tenir informé le collectif national unitaire. Nous constatons à ce jour, que tous ces engagements sont restés lettre morte.

Le gouvernement nous ignore, mais les tentatives d'expérimentations se mettent en place au mépris de la loi et des droits des citoyens, et le ministre de l'intérieur annonce à l'assemblée nationale que le gouvernement engage un travail en profondeur et présentera un projet de loi en fin d'année.

- A Pau nous avons vu le préfet exiger de l'éducation nationale communication de listes et de renseignements concernant les jeunes issus d'un quartier.

- A Vitry-le-Francois, nous avons vu la tentative de mise en place illégale d'un fichage nominatif généralisé des populations en difficulté au nom du contrat local de sécurité de prévention de la délinquance.

- Dans le Loir-et-Cher, à Vendôme, encore dans le cadre du CLSPD, on veut imposer aux travailleurs sociaux de participer à une cellule chargée de gérer en collaboration avec la police des dossiers nominatifs.

C'est la délation qu'on veut généraliser. Nous n'acceptons pas cette politique du fait accompli que l'on veut nous imposer. Dans de nombreuses régions ou départements se sont constitués et continuent de se constituer des collectifs rassemblant localement tout ceux et celles qui veulent s'opposer au projet Sarkozy-Villepin, défendre une conception du travail social fondé sur le respect des personnes, et refusent la stigmatisation des populations en difficulté comme potentiellement délinquantes.

Un gros travail de sensibilisation et de mobilisation a été effectué, et il faut le poursuivre (en direction de la population des professionnels, des élus). Un site Internet au service de la mobilisation fonctionne (<http://www.abri.org/antidelation/>).

C'est la raison pour laquelle le collectif national unitaire propose à l'ensemble des associations, syndicats, organisations, de travailler à la réalisation d'une rencontre nationale des collectifs

<http://conflits.org/cgi-bin/mailman/listinfo/etatpenal>

Arrestation et violences policières contre des manifestant-e-s en russie

Publié le 17 août 2004

Des personnes ayant manifesté contre la construction d'un site de démantèlement de missiles nucléaires à Perm en Russie ont été arrêtées et torturées par la police puis jugées et emprisonnées pour quelques jours...

Le 10 Aout à 11:40, 14 participants d'une manif contre le démantèlement des

missiles balistiques à Perm en russie ont été emmenés au poste de police du district Lenin à Perm. La Police et OMON (les forces spéciales du ministère de l'intérieur) ont agressé brutalement dès leur arrestation et les coups continuèrent au poste de police. 8 des détenus ont été frappé à l'estomac et aux reins, les bras tordus et

ont reçu des chocs électriques.

Le vice-chef du département de sécurité de la police de Perm, Konstantin Strogij, supervisionnait les séances de torture. Le 11 Aout, un jugement a été organisé, contre les participants de l'action de protestation, au tribunal du district de Perm. 7 des participants à la manifestation ont été



condamnés à 3 jours de prison, deux eurent 5 jours de prison et une personne, une semaine. Une détenue a été relaxée, deux autres reçurent une amende de 1000 rubles - elles ont fortement protesté contre le sexisme du tribunal. Le tribunal était fermé ; les journalistes et représentants du public ne furent pas admis au jugement. Quelques personnes ont exigé du juge qu'il organise une enquête au sujet des blessures provoquées par les tortures, mais cette demande a été ignorée. Comme protestation envers cette attitude de la part du juge d'ignorer la demande, Roman Yushkov récita à voix haute des vers de Brodskiy, ce qui lui valut être retiré de la salle d'audiences. Il sera plus tard jugé pour manque de respect envers le tribunal.

À présent, les anarchistes et écologistes radicaux incarcérés sont en train de purger leur peine à la prison des délits administratifs. Il est important de protester contre les condamnations et contre les tortures à l'administration de Perm oblast, puisque de toute évidence, soit la police, soit OMON étaient en train d'accomplir des consignes venues du haut. Le numéro de fax de l'administration de Perm oblast est le suivant :

+7-3422-36-09-52

Vous pouvez écrire une lettre, ci-dessous ce trouve un exemple.

Cher mr. Chirkunov Nous sommes très préoccupés au sujet du traitement subi par des manifestants arrêtés et gardés à vue le 10 Aout dernier. Nous sommes au courant que 8 de ces détenus ont été torturés par coups et electro-chocs et les soins médicaux leur ont été niés. Le sous-chef du département de sécurité de la police de Perm, Konstantin Strogiiy, supervisionnait la torture - donc ceci ne peut pas être vu comme un incident de quelques agents policiers isolés, qui ont outrepassé leurs pouvoirs, mais comme une stratégie que les autorités de Perm avaient choisi face à la préoccupation légitime des habitants concernant leur santé, l'environnement et l'avenir. Nous ne tolérons pas ce type de réaction aux manifestations du mouvement populaire.

Nous exigeons la libération des activistes arrêtés et l'annulation du projet de démantèlement des missiles balistiques à Perm, puisqu'il est clair que les habitants de Perm et du faubourg de Zakamsk sont interdits de faire valoir publiquement, avec négation de leurs droits, leur préoccupation légitime.

Le contexte

D'après les traités internationaux de désarmement, la Russie doit construire un certain

nombre de sites pour démanteler de vieux missiles et leur combustible, ce qui est fait avec de la technologie et argent US, dans la pratique. Bien sûr, nous n'avons rien contre le désarmement, mais ceci doit être fait avec des préoccupations en ce qui concerne la santé et le bien-être des habitants des lieux, ce qui semble ne mériter aucune valeur de la part du complexe militaro-industriel. Il y a 3 ans, à Votkinsk, ils ont échoué une tentative de construire une usine de démantèlement à 8 kilomètres d'une ville de 100 000 habitants ; cette fois-ci, d'après les plans, une usine semblable et extrêmement dangereuse est prévue au centre d'un faubourg de 100 000 habitants d'une ville avec plus d'un million d'habitants ! Au niveau officiel, le projet de Perm n'est pas sensé remplacer celui de Votkinsk qui est, à présent, suspendu. Dans la pratique, les missiles qu'il est prévu de démanteler à Perm sont les mêmes qu'il était prévu de démanteler à Votkinsk. En fait, ceci est le 'troisième round du combat', puisque l'usine de Votkinsk était prévue initialement à Perm, mais à la fin des années 90 ces plans ont été suspendus à cause des manifestations locales ! Les missiles à démanteler ne possèdent plus leurs charges nucléaires, cependant le corps du missile demeure légèrement radioactif, mais le problème principal est le combustible extrêmement dangereux dont ils sont chargés. Le site de démantèlement serait construit à l'intérieur de

l'usine de S.M. Kirov, qui - à présent - construit et teste les missiles stratégiques.

La Mashinostroitel, usine responsable du démantèlement, a décidé de passer outre toute question d'ordre écologique, considérant que les autorisations nécessaires et les études d'impact environnemental étaient une perte de temps. Le financement US - fourni dans le cadre de la législation Lugar-Nunn, passée il y a 13 ans - est crucial pour l'accomplissement du projet.

Le démantèlement des missiles avec des combustibles solides a lieu à

des températures de 3500 degrés Celsius. D'après des spécialistes russes et américains, des dioxines toxiques se formeront dans les tubes de refroidissement du gaz, pendant le processus. Même à petites doses, les dioxines sont très toxiques ; elles s'accumulent facilement au long de la chaîne alimentaire, sont cause de malformations des embryons et provoquent le cancer. Elles sont stables chimiquement et conservent leur dangerosité pendant de nombreuses décennies. Il n'existe simplement pas de technologie sûre pour manipulation de missiles à combustibles solides. Un campement de protestation est donc organisé et son but est la révocation complète

de ce programme criminel de manipulation des missiles et de leur combustible à Perm. Ce campement se poursuivra jusqu'à obtenir satisfaction, au moins jusqu'au début de Septembre. Le campement de protestation est organisé par la Résistance Anarcho-Écologique de Perm, l' Union pour la Sécurité Chimique, l'Action Autonome, le Mouvement d'Yekaterinburg Contre la Violence et les Rainbow Keepers (Gardiens de l'Arc-en-ciel) Pour des informations supplémentaires : lager_perm@mail.ru, russia.indymedia.org

photos de l'action citée sur : http://russia.indymedia.org/front.php3?article_id=10322

ITALIE : Escalade de la répression contre le mouvement anarchiste autonome

Publié le 16 août 2004

Depuis plusieurs mois maintenant, le mouvement anarchiste autonome italien est sujet à une répression sans précédent dans l'histoire du pays. Depuis la fin du mois de juillet, les perquisitions dans les domiciles, centres sociaux autogérés, squatts... se multiplient au nom de l'article 270/270 bis du 15 décembre 2001 qui prévoit une peine de prison de 7 à 15 ans pour "toute association ayant pour finalité terrorisme ou contestation de l'ordre démocratique".

Comme j'ai pu moi même m'en rendre compte durant mon séjour en Sardaigne ces dernières semaines, et comme me l'ont expliqué des "compagni" sur place, une véritable chasse à l'anarchiste a été déclarée par l'Etat italien, et aujourd'hui, le simple fait de participer à une manifestation même non violente peut avoir de lourdes conséquences, comme par exemple ce qui eut lieu à Cagliari le 22 octobre 2003, lors d'une manifestation de solidarité pour Massimo Leonardi, arrêté à Rome pour avoir tenté de virer du cortège

un flic infiltré dans la manifestation. Ce jour là, les "carabinieri" chargèrent violemment le cortège et les ruelles de la ville furent le théâtre d'une véritable chasse à l'homme qui déboucha sur l'interpellation de douze personnes, alors qu'aucune action violente n'avait été effectuée contrairement à ce qui a été annoncé dans la presse locale le lendemain des événements. En effet, depuis plusieurs mois maintenant, une véritable propagande médiatique est mise en place par les autorités, tentant de légitimer la répression sur le

mouvement anarchiste italien, comme le montre clairement l'article que j'ai traduit, et paru cette semaine dans le journal "Panorama" (sorte de "Paris Match", "Nouvel Obs" italien), article que j'ai personnellement trouvé effrayant, tant par le ton employé que par les erreurs qu'il contient. J'ai également traduit un texte publié par le collectif du CSOA "Torre Maura occupata", qui résume bien cette escalade répressive qui atteint des sommets depuis le début de l'été. Aux dernières nouvelles, que l'on m'a communiqué, deux des "compagni" en grève de la faim depuis leur arrestation du 27 juillet se trouvent depuis mardi dernier à l'hôpital, sous perfusion.

ARTICLE PARU DANS
PANORAMA DU 12 AOÛT
2004.

Terrorismo : après les dernières arrestation de Rome.

VIEILLES IDEOLOGIES
NOUVEAUX "BOMBAROLI"
(poseurs de bombes)

Une structure agile et réelle, un renouvellement constant de militants. Voilà la recette secrète des groupes "anarcho insurrectionnalistes", pour qui les heures sont désormais comptées.

Anarchie organisée. Ceci semble être un oxymore, mais c'est bel et bien la réalité, mise en évidence par les dernières enquêtes concernant le terrorisme de matrice anarchoinsurrectionnaliste. Un tournant qui pourrait

donner de nouvelles armes juridiques pour la lutte contre les bombaroli qui sont en train d'incendier toute l'Italie de Tente à Cagliari. Le juge chargé des enquêtes Guglielmo Muntoni, concernant quatre anarchistes laziale a pris des mesures quasi historiques, qui au nom de l'article 270 bis, pourrait ouvrir un nouveau chapitre de la lutte antiterroriste. Pour la seconde fois, un groupe d'anarchistes risquerait d'être jugé comme organisation terroriste, après les dispositions prises par le procureur général Antonio Marini et qui entraîna l'arrestation de huit insurrectionnalistes dont l'idéologue Alfredo Maria Bonnano, 57 ans. Au mois d'avril dernier la cour de cassation a confirmé la sentence. ... Depuis plusieurs mois, des dizaines d'investigateurs de la Digos (police politique italienne) et de la Ros (organe appartenant aux "carabinieri"), appellent et interceptent des centaines de personnalités suspectes, dans tout l'Italie en particulier à Turin, Rovereto, Gênes, Bologne, Pise, Pescara, Viterbe, Latina, Naples, Cagliari et Versilia. Une carte de l'anarchoinsurrectionnalisme de plus en plus détaillée, qui pourrait envoyer très vite d'autres personnes en prison. Tout comme le noyau historique de Bonnano né à la fin des années 80, les nouveaux "bombaroli" ont besoin de s'autofinancer par des braquages ou sequestration de personnes, qui leur

permet d'effectuer des "actions directes", ou la mise en place de bombes. En revanche, ceux ci continuent à se resserrer en groupuscules liés sur des rapports d'amitié et parenté quasi imperméable.



Le juge Muntoni, parle de : "groupes affinitaires, organisés localement et basés sur des rapports de forte intimité, de connaissance et de confiance entre eux..."... On peut citer comme exemple la très jeune Fédération Anarchiste Informelle qui a revendiqué en décembre 2003, l'explosion contre les institutions européennes. ... Bonanno, le gourou de l'ecoterrorisme, Marco Camenisch, le braconnier Giovanni Barcia, Michele Pontolillo et Claudio Lavazza (condamné en Espagne pour l'homicide de deux policiers) sont désormais prêts à devenir des icônes révolutionnaires à vénérer. ...

Depuis quelques mois, les anarchistes purs et durs sont revenus sur le devant de la scène. Les problèmes ont débuté suite à l'arrestation d'un des

nouveaux promoteurs du mouvement, Massimo Leonardi*, condamné en comparution immédiate suite aux incidents de rue le 4 octobre 2003 à Rome. Le juge Muntoni a consacré un chapitre entier concernant Leonardi, 30 ans et tatoueur de profession, et qui constitue un mandat de capture à peine caché. Celui-ci est en ce moment réfugié dans sa Sardaigne natale. Cependant, celui-ci ne lâche pas prise si l'on en croit ses déclarations faites sur le site No global Indymedia : "Flics, vous n'avez pas encore assez payé, vous devez payer et vous paierez œil pour œil, dent pour dent !". ...

A la liste des personnalités émergentes, on peut également citer Simone Dolciotti, 29 ans surpris récemment à Rimini en train de crever les pneus d'une voiture de police. Celui-ci a été également aperçu plusieurs fois lors des réunions de la coordination européenne anticarcerale et

contre la répression, point de rencontre des anarchistes de toute l'Europe. Dolciotti est un vrai globe trotter de l'insurrectionnalisme, il vit en Camping car à travers toute l'Europe (Espagne en particulier), et l'Amérique latine pour parfaire son réseau de contacts. C'est lui le trait d'union entre les groupes des diverses villes, tout comme ces quelques laziales et ecoterroristes du cercle Silvestre de Pise, accusés ces dernières semaines d'être les initiateurs des Cellules

d'offensive Révolutionnaires, groupe parabriganiste de Toscane, ayant il y a plus d'un an déposé des bombes contre les partis de centre droit.*

Enfin, parmi les protagonistes du nouveau milieu, on peut également citer Danilo Cremonese, de Bologne, et cerveau du fanzine militant "Croix noire anarchiste". Un journal aux contenus radicaux comme le confirment la chronologie ponctuelle des engins explosifs en Italie et la

page sur la liste des "compagni" incarcérés. Véritable fer de lance de la propagande clandestine.

* Egalement chanteur du groupe punk/hc "Tear me Down". * A noter que celui-ci n'est nullement "réfugié" puisqu'il doit signer tous les vendredi, samedi et dimanche au commissariat de Cagliari après avoir été éclopé de deux mois de prison ferme. * Le parti de "centre droit" comme il le dit est en réalité le parti "Forza Italia" de Berlusconi.

Par faute de temps, je n'ai pas pu traduire les articles concernant les dernières arrestations de la fin du mois de juillet, notamment le communiqué de Torre Maura (Rome) et de la Fraria (Cagliari). Je m'en occuperai très prochainement. Pour ceux qui sont intéressés et qui lisent l'italien, il y a plus de précision sur le site indymedia Italia. Ciao.

SOLIDARITE AVEC TOUS NOS "COMPAGNI" ANARCHISTES ITALIENS !!! LIBERTA PER TUTTI !

Message du Forum sur cet article

Publié le 18 août 2004

Depuis le début de l'année, le gouvernement mafio totalitaire du Cavaliere Berlusconi, a clairement déclaré la guerre au mouvement anarchiste autonome, comme en témoignent les dernières perquisitions et arrestations qui se sont accélérées ces dernières semaines. Voici la traduction du communiqué des membres du "Torre

maura occupato" de Rome suite aux événements du 27 juillet, ainsi que le récit des arrestations de Cagliari ayant eu lieu quelques plus tôt et qui entraîna la fermeture du local du collectif anarchiste "Fria".

Communiqué sur les arrestations et les perquisitions du 27 juillet.

NOUVELLE ATTAQUE

REPRESSIVE AU MOUVEMENT ANARCHISTE.

Entre la nuit et l'aube du 27 juillet 2004, selon les dispositions prises par les substituts du procureur Vitello et De Falco, s'est déroulée une opération répressive visant le mouvement anarchiste. Actuellement, environ une centaine de personnes ont

été soumises à des perquisitions, dont 34 entrent dans le cadre de l'enquête sur "les associations subversives, terrorisme et remise en cause de l'ordre démocratique" (270/270 bis). Les mandats visaient diverses habitations personnelles dans des zones variées du pays, dont Rome, Viterbe, Soriano nel Cimino, Latina, Torre del Greco, Cavanese, Trente... Ainsi que plusieurs espaces occupés : L'ataneo di Dragoncello, Bencivenga 15 Occupato, Torre Maura Occupato, à Rome, La Rosalia, le Cesenatico, le Casello, le Confinio Squat, à Turin.



L'enquête a été finalisée à l'appel des autorités suite aux attentats sur l'institut scolastique Cervantes à Rome (17/06/2003), à la caserne des carabinieri de la rue S. Siricio à Rome, où le maréchal Sindona perdit deux phalanges, et au tribunal de Viterbe. L'opération a mené à une perquisition considérable de matériels informatiques, par la collaboration étroite entre police et carabinieri. A Torre maura occupato, c'est la troisième perquisition de l'année, et nous avons assisté au retour en scène des célèbres ROS (déjà remobilisés la semaine

dernière pour l'arrestation de quelques "compagni" à Trente), qui étaient un peu restés dans l'ombre depuis la fin du procès Marini ou, en 1996, ils interpellèrent une cinquantaine de personnes et qui déboucha sur la condamnation définitive de six personnes. Une dizaine de carabinieri nous ont réveillés à 5 heures du matin entrant dans les locaux après nous avoir montré le mandat concernant la fouille du dit "CSOA Torre Maura". Durant le contrôle, ceux-ci se sont arrêtés sur de la documentation diverse, et ce jusqu'à neuf heures environ. Ceux-ci ont saisi des lettres et cartes postales, en partie les correspondances avec des détenus. A la différence de la l'incursion de février dernier, les journalistes n'ont pas anticipé l'arrivée de la police, mais ils se sont néanmoins distingués par leur comportement sans gêne typique de leur soigneux travail de soutien aux forces de l'ordre. Après les avertissements lancés les mois précédents, les déclarations du ministre de l'intérieur Pisanu lors d'une entrevue pour le journal "La Repubblica", dans laquelle il vante sa détermination, après le succès obtenu sur les "nouvelles Brigate Rosse", de renouveler les attaques sur le mouvement anarchiste, événements qui ouvrit le chapitre à une nouvelle enquête dans des proportions gigantesques. Par des écoutes téléphoniques et la pose de micros souvent au contenu dérisoire, ils cherchent à

valider l'hypothèse déjà avancées par le procureur générale Antonio Marini, de l'existence d'une organisation basée sur deux niveaux, l'un public et l'autre clandestin, et ainsi procéder à l'arrestation d'un nombre illimité de personnes pour délit d'association subversive. Le concept d'association basée sur l'affinité, souvent exprimé par entre anarchistes, indique un type de relation sur la base d'intérêts et de modalités partagés. Ce concept, étudié par les enquêteurs, ne peut pas entrer dans le cadre de la loi en vigueur concernant les bandes armées "à l'ancienne", grégaires et hiérarchisées, mais Pisanu s'apprête à travailler sur le sujet par la mise en place d'une loi "sur mesure" et plus adéquat au mode d'organisation calqué sur la pensée anarchiste opposé à toute forme de hiérarchie et autorité. Derrière une opération de grande échelle, "justifiée" par l'enquête concernat quelque attentats, se cache en réalité l'intention de l'Etat de réprimer le mouvement anarchiste et toutes ses formes d'expression, dans le cadre d'un projet d'extirpation de toute tendance conflictuelle et d'anéantissement de toute volonté de radical changement qui prévoit la destruction du pouvoir.

... QUE DANS LA REPRESSION SE RENFORCE LA SOLIDARITE SANS LEADER NI "NIVEAUX" NI BONS NI MAUVAIS... ANARCHISTES ! LIBERTA PER SERGIO, SIMONE,

MARCO, DAVIDE LIBERTA
PER TUTTI !!!

TORRE MAURA OCCUPATA
Roma 28/07/2004.

.CAGLIARI :

FINIE LACAMPAGNE
ELECTORALE COMMENCE LA
CAMPAGNE
D'ARRESTATION.

Le 12 juin dernier, ont été
arrêté à Quartu S. Elena
(CA), trois compagni
anarchistes du collectif
"Fraria" de Cagliari. Luca,
Vinicio et Carlo ont été
arrêtés dans des conditions
encore à clarifier, accusés

d'avoir placé un engin
incendiaire au committé
électoral de Mauro Pili et
Giorgio La Spisa (Forza
Italia). Dans l'après midi se
sont multipliés les
perquisitions, notamment au
siège de la Fraria, qui a été
fermée pour trouble à
l'ordre public par le
préfet de Cagliari E. Orru,
ainsi qu'au domicile de sept
autres personnes du
collectif. Agendas, tracts,
drapeaux, ordinateurs ont
été saisis... Suite à ces
journées d'arrestations et
perquisitions, les diverses

groupes et collectifs ont
manifesté leur solidarité,
sans néanmoins susciter des
débat et polémiques au
sein du mouvement sardo.

Comme me l'ont raconté des
personnes du collectif
"Fraria", des caméras et
micros ont été retrouvé au
siège du collectif qui se
trouve dans le centre
historique de Cagliari, ainsi
que dans le véhicule d'une
des membres. Hallucinant !

SOLIDARITE AVEC LES
ANAR TRANSALPINS ! Porto
sardu.

Violences policières sur une jeune togolaise à Lyon

Publié le 26 juin 2004

Il y a quelques jours, dans le quartier des
Etats-Unis à Lyon, une jeune maman
d'origine togolaise, qui travaille et est tout
à fait en règle avec l'administration
française, prend le bus avec son enfant de
2 ans et la poussette. Le bus est plein, elle
s'occupe d'abord d'asseoir son enfant, de
caser la poussette et ensuite elle va
poinçonner son ticket. Des contrôleurs TCL
qui se trouvaient dans le secteur ont
remarqué qu'elle n'avait pas poinçonné
tout de suite. Ces contrôleurs,
accompagnés de policiers, bloquent le bus
à l'arrêt suivant et manu militari font
descendre cette jeune maman noire. Les
policiers aussitôt la menotent très
fortement dans le dos et prennent l'enfant
et la poussette et mettent tout dans un
véhicule de police, direction le
commissariat du 8ème arrondissement.

Résultats :

- un poignet dans le plâtre et une
incapacité de travail de dix jours. Une
photo datée et un certificat le montrent.
Aujourd'hui, elle n'a plus son plâtre mais
elle a encore des douleurs : on ne peut

plus lui serrer la main.

- une femme traumatisée ainsi que son
bébé. Depuis, elle n'arrive plus à
s'endormir et son enfant a aussi de la
difficulté.

- une amende TCL falsifiée : le contrôleur
y a changé l'heure quand il a observé
l'heure indiquée sur le ticket poinçonné.

- une convocation le lundi 21 juin à 14h30
en composition pénale à la maison de
justice pour "outrage" et "rébellion" (qu'elle
n'a reçue que le jeudi 17 juin ; c'est un
papier préimprimé où il n'y a plus qu'à
cocher "outrage", "rébellion" !!!) alors
qu'elle a déjà de la difficulté à parler
français, ne connaît pratiquement pas les
mots français d'insultes (comme "gros
connards de flics" etc... inscrits dans le
dossier) et que ceux qui la connaissent
disent que c'est une personne on ne peut
plus calme.

- la perte de son travail. En effet, son
employeur l'a obligé à signer une lettre de
démission, du fait de son absence prévue
ce lundi après-midi pour se rendre à la
convocation de justice.

L'association TEMOINS, qui n'a pu être contactée avant vendredi, était présente à la maison de justice, car ce ne fut pas possible de trouver un avocat disponible pour la défendre ce lundi. Cependant une Adjointe à la Mairie du 8ème arrondissement, qu'elle avait déjà rencontrée, et qui a accepté de venir aussi l'accompagner, a réussi fort heureusement à participer à la médiation pénale. Cette Adjointe bienveillante a pu ainsi expliquer la situation, ce qu'elle aurait eu du mal à faire elle-même. Les policiers n'étaient pas là, ni représentés.

Alors le délégué de la maison de justice a demandé le classement sans suite. Mais pour en arriver là, le comble c'est qu'il a obligé cette jeune maman à écrire une lettre d'excuses auprès des trois policiers (alors que la logique aurait été que les policiers et les contrôleurs TCL viennent eux-mêmes s'excuser auprès d'elle). Elle s'est exécutée à faire cette lettre d'excuses pour des faits qu'elle n'avait pas commis. On peut la comprendre. Elle avait hâte que cela finisse. Elle n'avait pas envie de passer en correctionnelle. Elle avait très peur de voir encore des gens de justice, des policiers...

C'est là qu'on voit que "le plaider coupable" existe en France déjà depuis longtemps

dans le cadre des compositions pénales. Accepter la médiation, c'est accepter la culpabilité. Est-ce la justice ? Est-il possible en France d'être innocent face à des policiers ?

Et pourtant, de bonne foi, cette jeune femme avait bien poinçonné son ticket de transport. Elle n'aurait jamais pensé que cela puisse lui arriver, une histoire pareille...

En plus de se demander s'il n'y a pas du racisme sous-jacent dans cette affaire, on peut se poser plein de questions du genre :

- A-t-on le droit d'emmenner un bébé de 2 ans en garde à vue, (même si lui n'a pas été menotté...) ?
- A-t-on le droit de menotter une personne, quand cela ne s'impose pas ?
- A-t-on le droit de blesser une personne calme quand on est policier ?
- A-t-on le droit de faire de fausses déclarations pour se couvrir quand on est policier ?

N'est-il pas vrai que Pierre Truche, le président de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité, a déjà déclaré que ces faits ne devraient pas se produire !

RESISTONS
CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES
ENSEMBLE
<http://www.resistons.lautre.net>

Journaliste en algerie

Publié le 9 juillet 2004

La campagne de harcèlement contre la presse indépendante algérienne s'accroît.

Les procès contre les journalistes reprennent de plus belle. Prévus pour hier, deux procès, intentés par le ministère de la Défense nationale (MDN) contre Liberté et El Watan, ont été reportés au 4 octobre prochain.

Le premier, celui de Liberté, porte sur une caricature réalisée par Dilem en 2002 à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de l'assassinat du président Mohamed Boudiaf. Elle représentait un général en lunettes noires s'appuyant sur une canne et lisant le programme du défunt président.

Le second procès, celui d'El Watan, a pour objet un article publié en page 24 et portant sur les agissements du gendre d'un général. En outre, trois journalistes du Soir d'Algérie se présenteront aujourd'hui devant le juge au tribunal de Sidi M'hamed, accusés de diffamation. Deux autres affaires de ce même journal ont été reportées.

L'objet de ces deux affaires ? Deux articles signés par le chroniqueur attitré du Soir d'Algérie, Hakim Laâlam et le journaliste Kamel Amarni poursuivis pour offense au chef de l'État. Le directeur du groupe de

presse, Er-raï El Aam, Ahmed Benaoum, a été de son côté arrêté hier à Oran et conduit à la prison de la ville alors qu'il s'apprêtait à comparaître devant le juge près la cour d'Oran pour une accusation de diffamation intentée par le directeur de la santé. M. Benaoum a été arrêté dans les couloirs de la cour d'Oran, est-il expliqué dans un communiqué rendu public hier par ce journal.



Mohamed Benchicou

Pendant ce temps, l'élan de solidarité, tant au niveau national qu'international, en faveur du directeur du Matin, Mohamed Benchicou, condamné pour deux années de prison ferme et du correspondant de Djelfa condamné pour sa part à deux mois de prison, exigeant leur libération, s'élargit de plus en plus. Même le célèbre dessinateur français Poclain a tenu à ne pas être en marge de ce large mouvement de solidarité en adressant, hier, à la presse indépendante, un dessin allant dans ce sens.

Délits de presse et des délais de droit de réponse : le Conseil constitutionnel censure la loi sur l'économie numérique (LEN)

Publié le 29 juin 2004

Le Conseil constitutionnel vient de rendre publique sa décision (n° 2004-496 DC) sur la validité de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LEN). Saisi par plus de 60 députés et autant de sénateurs, le Conseil revient sur trois points de la loi : la question

du statut de correspondance privée des courriers électroniques, la responsabilité pénale des prestataires techniques et le régime de prescription de la presse en ligne ou, plus exactement, de la communication en ligne.

La LEN imposait en effet un régime de prescription différent pour les écrits parus dans la presse, selon qu'elle est diffusée par les moyens traditionnels (supports papier et audiovisuel) ou sur internet.

Dans le premier cas, la prescription courait sur 3 mois à partir du jour de publication de l'information ; dans le cas de la diffusion en ligne, la loi prévoyait qu'elle commençait à partir du jour du retrait des articles contestés. "Le choix fait en l'espèce a méconnu le principe d'égalité", indique le communiqué du Conseil.

Sur la responsabilité des hébergeurs et fournisseurs d'accès, le conseil constitutionnel a émis une réserve d'interprétation. Les dispositions du texte "ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité de l'hébergeur au seul motif qu'il n'aurait pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers. Pour que cette responsabilité soit engagée, il

faudrait de plus que le caractère illicite de l'information dénoncée soit manifeste ou qu'un juge en ait ordonné le retrait" précise le Conseil.

Enfin, pour le courrier électronique, le Conseil constitutionnel n'a pas retenu les arguments des parlementaires de l'opposition qui souhaitent accorder le statut de correspondance privée au courrier électronique au même titre que les courriers circulant par voie postale. Le Conseil a en effet estimé que la disposition de la LEN "se borne à définir un procédé technique ; qu'elle ne saurait affecter le régime juridique de la correspondance privée" et "qu'en cas de contestation sur le caractère privé d'un courrier électronique, il appartiendra à l'autorité juridictionnelle compétente de se prononcer sur sa qualification".

voir :

- www.maire-info.com
- <http://www.vnunet.fr>



Opération "Coodgle" : pourquoi tant de LEN ?

<http://len.vie-privee.org>



Répression contre les adeptes du P2P

Publié le 16 juillet 2004

Les représentants des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) ceux des majors de l'industrie culturelle se sont réunis en présence de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture, de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Économie et des Finances, et de Patrick Devedjian, ministre de l'Industrie pour initier une grande charte de lutte contre le piratage.

Au programme :

- actions de pédagogie et de sensibilisation montrant les méfaits de la piraterie ;
- développement et promotion de l'offre légale de musique en ligne ;
- actions de dissuasion et mise en oeuvre d'obstacles concrets contre les adeptes du piratage.

Sur ce dernier point, les fournisseurs d'accès promettent, comme le fait actuellement Club Internet, d'adresser systématiquement des messages d'avertissement à leurs abonnés qui auront été repérés en train de "pirater" sur Internet. Ils promettent de désabonner toute personne condamnée pour "piratage" par la justice. Ils souhaitent également étudier puis expérimenter, des solutions techniques pour filtrer de tels échanges.



Un certain nombre de questions juridiques et techniques restent en suspens : Qu'est-ce que le "piratage" ? Qui est habilité à l'identifier ? Comment mettre en oeuvre le filtrage sur le haut débit ?

Cesare Battisti : Lettre à la justice

Publié le 26 août 2004

Je suis dans l'obligation de me soustraire au contrôle judiciaire qui m'a été imposé et je veux m'en expliquer face à la justice française. Je ne quitterai pas la France, je ne saurai pas le faire, c'est mon pays et je n'en vois pas d'autre dans mon futur. Ma vérité est ici, beaucoup de citoyens français me l'ont confirmé.

La Cour d'Appel de Paris, en se déclarant favorable à mon extradition, m'a condamné à la prison à vie en Italie. Le choc est énorme, je ne pouvais pas croire que la justice française se plierait au pouvoir politique, revenant sur la chose déjà jugée en 1991, je ne pouvais pas croire qu'elle accepterait la contumace italienne qui ne me donne plus aucune possibilité de défense.

Enfermé à vie, trente ans après les faits, ce seraient la famille, les enfants, d'autres vies qui paieraient.

Je ne peux pas courir ce risque, ne plus revoir mes enfants, le pays où ils sont nés, l'idée m'est insupportable.



La déclaration de Jacques Chirac, deux jours après la décision de la Cour d'Appel, a achevé de m'ôter tout espoir. Face au gouffre, que me reste-t-il ? Seulement mes enfants et la subtile possibilité, un jour peut-être, de pouvoir m'expliquer sur mes responsabilités politiques et pénales et revenir enfin sur ce passé que l'Italie voudrait, me semble-t-il, enterrer à jamais au prix d'une sauvage contrefaçon historique.

Je me soustrais au contrôle judiciaire, donc, mais je reste en France, parce que c'est

d'ici, avec l'aide de tous ceux qui encore croient à cette justice qui avait fait de la France le pays des Droits de l'homme, que je continuerai à me battre afin que justice soit faite et à l'homme et à l'histoire.

Cette conviction me donne le courage d'attendre l'ultime décision, jusqu'au dernier recours, dans l'espoir que, dans ce pays qui est le mien, les mots Justice et Liberté signifient encore quelque chose.

Cesare Battisti

Cesare Battisti : communiqué de soutien

Publié le 27 août 2004

Paris, le 26 août 2004, communiqué : Battisti et les réfugiés italiens traqués : la CNT dénonce une justice à l'emporte-pièce, falsifiant l'Histoire.

Cesare Battisti, réfugié politique italien, a dû fuir son domicile ces derniers jours. Pourtant, Cesare Battisti, comme les autres réfugiés italiens, a tenu ses engagements et cessé toutes ses activités militantes. Cesare Battisti n'a qu'une parole. Il l'a donnée et l'a tenue. De son côté, l'Etat français, sous couvert de construction européenne, s'est dédit de sa parole. L'Etat français est absolument conforme à tous les Etats. Il ne donne ni ne reprend jamais sa parole ; il agit en fonction de ses intérêts.

Ces faits inquiétants et dramatiques se déroulent alors que dans la plus grande hypocrisie, ont lieu des cérémonies célébrant la libération de Paris. En effet, les réfugiés de la CNT et de la FAI espagnols, qui furent les premiers à entrer dans Paris, n'ont eu, eux aussi, aucune reconnaissance de l'Etat français ; Franco a continué en toute impunité à assassiner dans ses geôles, jusqu'en 1975, les camarades de ces mêmes libérateurs que l'on feint d'acclamer aujourd'hui. Dans le même ordre d'idée, que serait devenu un De

Gaule, réfugié en 1940 à Londres, dans l'Europe d'aujourd'hui ?...

La CNT s'alarme tant des procédés à l'oeuvre concernant les réfugiés italiens, emblématiques dans leur lutte contre l'Etat, que des dérives sécuritaires liées à la mise en place de l'espace Schengen. Ces dérives provoquent un climat délétère, fait de traques et de décisions de justice à l'emporte-pièce, falsifiant comme toujours l'Histoire au profit d'une vengeance d'Etats. Histoire toujours confisquée, jamais éclairée.

Le capitalisme a aujourd'hui besoin de restreindre toutes les libertés, car dans sa logique, le profit est sans limites. L'Etat français et par extension, l'Europe qui se construit, sont à sa botte. La liberté d'expression et l'utopie, portée par les réfugiés politiques italiens, ne sont plus tolérables. C'est cette utopie que l'on veut assassiner. La CNT continuera de la porter, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, contre toutes les injustices, contre tous les capitalismes.

**Confédération Nationale du Travail
Bureau confédéral Secrétariat médias
medias@cnt-f.org**

Iraq : Appel à soutien

Publié le 18 août 2004

Radio Ela al-Aman : liberté, égalité, laïcité sur les ondes irakiennes

(12 août 2004) L'Organisation pour la liberté des femmes et l'Union des Chômeurs ont entrepris une campagne internationale de collecte financière en faveur de la radio Ela al-Aman (En Avant) à Bagdad en Irak. Depuis le 9 avril 2003, la radio a été une plate-forme pour les progressistes, pour les hommes et les femmes se battant en faveur de la liberté, pour la défense des droits des chômeurs, des enfants et de tous ceux qui sont opprimés en Irak.

La radio Ela al-Aman dénonce les mensonges du gouvernement américain dans leur guerre contre la population irakienne concernant la construction de la démocratie et la protection des droits de l'homme dans le pays. Elle dénonce le terrorisme des Etats-Unis et des troupes alliés contre les masses irakiennes. Elle s'élève également contre les actions terroristes des forces islamistes et dénonce les crimes commis par la soi-disant résistance armée qui pratique meurtres et enlèvements de civils innocents au seul but d'accéder à une part du pouvoir à Bagdad.

La radio a été une voix vibrante portant la laïcité et la liberté s'opposant au morcellement de la société irakienne le long des lignes du sectarisme, du racisme, de la religion et du tribalisme. Elle défend la civilité de la société irakienne. Ela al-Aman est profondément respectée par les civils irakiens qui sont avides d'entendre la vérité sans que celle-ci soit déformée comme c'est le cas dans les médias occidentaux et arabes dont le but est de décevoir leurs auditeurs et téléspectateurs pour mieux servir les intérêts de leurs sponsors et patrons. L'Organisation pour la Liberté des Femmes en Irak et l'Union des Chômeurs Irakiens appellent tous les défenseurs de la liberté à envoyer des dons pour la radio El al-Amam afin qu'elle puisse élargir son champ d'émission et ainsi couvrir les villages et villes les plus reculés d'Irak. La radio a une unique source de financement, ce sont les libertaires, ceux

qui défendent la laïcité et l'égalité en Irak et à l'étranger. Afin de permettre que la voix de El al-Amam touche toutes les femmes, les jeunes et tous les citoyens en Irak, nous avons besoin de votre aide.

Donnons la possibilité à la population irakienne de faire entendre sa voix, pour la première fois depuis des décennies, donnons lui la possibilité d'exprimer librement ses opinions et de toucher quiconque veut connaître la vérité.

Toute contribution, grande ou petite est la bienvenue et sera appréciée par la population irakienne.

Nadia MAHMOOD, la représentante à l'étranger de l'Organisation pour la Liberté des femmes en Irak.

Aso JABAR, représentant à l'étranger de l'Union des Chômeurs Irakiens

Ala FARAJ, la représentante finlandaise de l'Organisation pour la Liberté des Femmes

Houzan MAHMOUD, rédactrice en Chef de la revue "Equal Right Now".



Merci d'envoyer vos dons sur les comptes bancaires suivants. Merci de nous informer de vos donations en nous envoyant un e-mail aux adresses indiquée ci-dessous

Barclay Bank Code : 20-80-57 Numéro de compte : 8098 1567 Adresse : Caxton House - 129 St John's Way, London, N19-3RQ- UK

Nadia MAHMOOD Tél : 0044 207 263 1027 Portable : 0044 789 00 65 933 Email : nadia64uk@yahoo.com

Aso JABBAR Union of Unemployed in Irak
UUI, Post Box 325, CH-3000 Bern 11

Tél : 0041 78 882 55 89 Email : Asojabbar@yahoo.com <http://www.uuirak.org>

Soirée Numéro Zéro le Ven 01 Oct

Au Gran Lux à 19H00 - 11, rue de l'Égalité / Quartier Tram : Bellevue

Pour compléter la version web du Numéro Zéro, une version papier est éditée et diffusée régulièrement dans l'agglomération stéphanoise. Des soirées sont organisées par les rédacteurs/trices dans différents endroits à St Etienne (bars, squats, salles...). Les objectifs sont multiples : permettre une plus large diffusion, commenter ou ré-actualiser les articles publiés, illustrer le propos d'ensemble à travers des projections, de la musique, des rencontres etc... Afin aussi de rappeler que le site/zine vous est aussi ouvert.

Ce mois-ci, la soirée aura lieu au Gran Lux dès 19h00 (autour de la projection de deux films :

« The Fourth World War » (La 4ème Guerre Mondiale) (VO anglais ST)

Le film plonge les spectateurs en plein milieu de conflits sociaux au Mexique, en Argentine, Israël/Palestine, Corée, Afrique du Sud, Amérique du Nord et Europe.

Des millions de sans-abri en Afrique du Sud luttent pour le droit au logement et contre la privatisation de l'eau. Au Chiapas, les indigènes Zapatistes chassent l'armée du gouvernement mexicain qui vend leurs terres au marché mondial. Après l'effondrement économique en Argentine en décembre 2001, nous assistons à un soulèvement populaire et à une tentative d'organisation au delà des structures de l'état et du marché. Après une subite libéralisation des conditions de travail en Corée du Sud en 1997, des millions de salarié(e)s descendent dans les rues lors d'une des plus grandes grèves de l'histoire récente. Des actions massives de désobéissance civile contre des sommets économiques au Québec et à Gênes déclenchent des conditions ressemblant à une guerre civile dans les métropoles des états industrialisés.

Dans La 4ème Guerre Mondiale, ce sont des personnes qui refusent de se soumettre à la terreur qui prennent la parole et qui ne laissent pas que leurs rêves d'un monde juste et sans oppression soient occupés par des armées, par la peur ou le désespoir.

Un film qui décrit des mouvements sociaux contre le néolibéralisme à travers le monde par des images chargées d'inspiration et des paroles pleines de poésie.

Il nous montre un système, qui a besoin de plus en plus de violence et de soit disant « guerre contre le terrorisme » pour maintenir son ordre mondial.

Avec les voix de la poète activiste Suheir Hammad et du chanteur Michael Franti du groupe Spearhead.

« Atomic Café »- USA - 1982 - 1h20 - VOST - numérique.

Documentaire satyrique à base d'images d'actualité, de films de propagande et d'archives gouvernementales US. Remplacez le 11 septembre par la bombe atomique et vous obtenez le portrait d'un pays paranoïaque par tradition, une population accoutumée depuis longtemps au lavage de cerveau, des militaires au cynisme sans bornes, et un dieu bienveillant qui a offert le rayonnement nucléaire au paradis sur Terre, l'Amérique, pour en faire la gardienne bien équipée de la paix dans le monde et toutes les conneries qu'on nous ressert encore aujourd'hui. C'est drôle, ça fait froid dans le dos, un complément parfait à Docteur Folamour.

Avec aussi : mixes divers, bar sympa et bouffe végétarienne L'entrée est à Prix Libre (financement version papier) + d'infos : <http://www.coxaplana.com>
<http://www.bignoisefilms.com> <http://www.cinerebelde.com>